



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Crise de l'accès aux soins psychiatriques dans le Choletais

Question orale n° 793

### Texte de la question

M. Denis Masségli alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la situation critique quant à l'accès aux soins psychiatriques dans le Choletais et les Mayennes. Ces dernières années et plus particulièrement ces derniers mois, les problèmes liés aux départs des psychiatres sont allés en s'amplifiant, avec en particulier les fermetures successives à Cholet des unités UACP, Janet puis Pinel. À cet égard, il souhaite l'interroger sur les mesures envisagées pour pallier cette situation préoccupante tant pour les patients que pour le personnel médical et paramédical.

### Texte de la réponse

#### PSYCHIATRIE DANS LE CHOLETAIS

**Mme la présidente** . La parole est à M. Denis Masségli, pour exposer sa question, no 793, relative à la psychiatrie dans le Choletais.

**M. Denis Masségli** . Comme bien des territoires français, le Choletais et les Mayennes font face à une très préoccupante situation de désertification médicale, mais c'est à propos de l'accès de ses habitants aux soins psychiatriques que je souhaite à nouveau vous alerter. Le constat est sans appel : une pénurie médicale sévit de manière criante dans notre région, y mettant en péril la qualité des soins psychiatriques. La fuite des psychiatres, accentuée par les départs en retraite annoncés, y compromet gravement la continuité des services offerts aux patients.

À Cholet, la récente fermeture de deux unités d'accueil de crise et psychotraumatologie (UACP), Janet et Pinel, vient aggraver une situation déjà critique, laissant présager des conséquences désastreuses pour la santé mentale de la population. Je me suis employé à rencontrer chaque partie prenante, que ce soit l'ARS – agence régionale de santé – Pays de la Loire, la direction du centre hospitalier ou les représentants du personnel. Tous travaillent activement à trouver des solutions ; tous sont très inquiets, à raison, du devenir de la prise en charge psychiatrique dans les environs.

Malgré les efforts déployés, comprenant la mise en place par l'ARS de l'allocation d'attractivité territoriale, nous faisons face à un déficit significatif de praticiens spécialisés. Cette carence n'affecte pas seulement le personnel médical et paramédical en place : elle se répercute également sur la qualité de la prise en charge des patients, pour qui l'accès aux soins est devenu un véritable parcours du combattant. La solution actuelle, qui consiste à transférer les patients vers des centres hospitaliers mieux pourvus en personnel, ne fait qu'aggraver le problème en dégradant la qualité du suivi médical et social. Madame la ministre, pouvez-vous nous indiquer ce que les Choletais et les Mayennais peuvent attendre des pouvoirs publics vis-à-vis de cette situation ?

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

**Mme Sarah El Haïry**, *ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles*. Je vais vous répondre en tant que voisine nantaise, particulièrement intéressée par votre question, mais aussi, bien sûr, en tant que ministre. Le Choletais et les Mauges sont situés sur le secteur psychiatrique du Centre hospitalier de Cholet, qui fait face à d'importantes tensions – vous l'avez souligné – dans le domaine de la psychiatrie, du fait de la diminution du nombre de psychiatres, liée à des départs et, plus heureusement, à deux congés maternité.

Pour assurer la sécurité de la prise en charge, l'établissement a privilégié le maintien du fonctionnement de la psychiatrie en ambulatoire. Cela permet d'éviter la dégradation de l'état de santé des patients, de prévenir les hospitalisations et de faciliter les retours à domicile.

En revanche, cela a eu un impact sur l'accueil des urgences psychiatriques au centre hospitalier de Cholet, les psychiatres étant mobilisés par ailleurs.

Pour pallier ces difficultés au sein du centre hospitalier de Cholet, tous les établissements proches se sont mobilisés : le Centre de santé mentale angevin (Cesame), le centre hospitalier de Saumur, le centre hospitalier universitaire (CHU) d'Angers et le groupement hospitalier de territoire de Maine-et-Loire (GHT49) dans son ensemble. En octobre 2023, une charte de mobilisation a été établie au niveau régional pour soutenir le centre hospitalier de Cholet. Elle prévoit notamment des mesures très incitatives, qui passent par la prime de solidarité territoriale (PST) et la prime d'exercice territorial (PET).

En outre, depuis fin novembre 2023, le centre hospitalier de Cholet bénéficie de l'appui de la cellule régionale d'ordonnancement des lits en psychiatrie (Crop), dispositif qui permet la réservation, au CHU de Nantes, de lits identifiés pour les patients de Cholet – j'ai rappelé au début de ma réponse la proximité entre les deux territoires – ou la délivrance d'avis psychiatriques par téléconsultation. L'objectif est bien d'apporter une réponse. Qui plus est, fin mars, douze lits supplémentaires de psychiatrie ont ouvert au CHU d'Angers, financés à hauteur de 2,3 millions d'euros.

La solidarité et le soutien des établissements du département permettent de maintenir une permanence des soins psychiatriques – c'est la priorité –, tant pour les adultes que pour les enfants, en pédopsychiatrie. Les arrivées de patients aux urgences pour des pathologies psychiatriques se sont un peu stabilisées. La fin des deux congés maternité que j'ai évoqués au début de ma réponse et un nouveau recrutement devraient permettre d'envisager la réouverture de lits pour la fin de cette année et, partant, une présence de psychiatres aux urgences du centre hospitalier de Cholet. Si ce ne sera peut-être pas un « retour à la normale », pour employer cette expression courante, il s'agira en tout cas d'une nette amélioration de l'accueil de proximité. Je suppose que c'est conforme à vos attentes.

Au-delà de la situation du centre hospitalier de Cholet, au sujet de laquelle vous êtes très mobilisé, se pose toute la question de la santé mentale, notamment des jeunes, qu'il s'agisse de pédopsychiatrie ou d'accompagnement. Il est plus que jamais urgent de briser les tabous et les silences sur ces maladies, qui restent trop souvent invisibles mais handicapent ; les jeunes ne doivent pas en avoir honte. Il s'agit de faire de la prévention, d'accompagner et, surtout, de solliciter les professionnels, les associations et l'ensemble des adultes qui les entourent.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Denis Masségli.

**M. Denis Masségli**. Merci, madame la ministre, pour votre réponse. Je tiens à souligner l'engagement des professionnels de santé, au quotidien, auprès de personnes souvent en grande difficulté. Je renouvelle l'invitation que j'ai adressée à M. le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention à venir échanger avec ces personnels. Le Choletais et les Mauges ont besoin d'un soutien plus important qu'il ne l'est, d'un accompagnement accru de la part de l'État.

**Données clés**

**Auteur :** [M. Denis Masségria](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 793

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** Santé et prévention

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 mai 2024](#)

**Réponse publiée le :** 29 mai 2024, page 4408

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 mai 2024](#)